

ÉNERGIES RENOUVELABLES : LES CITOYENS SE PRENNENT AU JEU

Conscients des enjeux environnementaux relatifs à l'énergie, les Français sont de plus en plus nombreux à choisir de soutenir la production d'énergies renouvelables ou à en produire eux-mêmes à travers des démarches participatives, avec le soutien des pouvoirs publics et d'acteurs associatifs engagés. Comment fonctionnent ces projets, qui sont ceux qui les portent et quelles sont les conditions de leur réussite ? À l'heure où les premières Assises nationales des énergies renouvelables citoyennes se tiennent à Montpellier, « ADEME & Vous » fait le point sur une filière en plein essor.



À lire dans ce dossier

ZOOM SUR...

Énergie Partagée : une communauté de communautés
P. 8

REGARDS CROISÉS

Collectivités et citoyens : un tandem qui fonctionne
P. 9

REPORTAGE

En pays de Vilaine, le souffle de l'énergie citoyenne
P. 10

AVIS D'EXPERT

Un vent nouveau venu de Bruxelles
P. 11



ENR CITOYENNES : OÙ EN EST-ON ?

Selon l'enquête « Les Français et l'environnement¹ », une grande majorité de français plébiscite le développement des énergies renouvelables. Depuis quelques années, près de 11 000 citoyens sont passés à l'action en participant à des initiatives de production locale. Un mouvement qui va en s'amplifiant, avec le soutien des pouvoirs publics dont l'ADEME.

Depuis plusieurs années, les citoyens ne veulent plus consommer aveuglément. Ils sont en quête de sens et exigent désormais de savoir ce qu'il y a derrière les étiquettes ou dans leur assiette. Le développement des labels, des circuits courts,

des coopératives et des applications numériques pour scanner nos produits sont autant de signes d'une mutation profonde dans les attentes de la société. « Aujourd'hui, cette vague de fond semble en passe d'emporter à son tour le secteur de l'énergie, indique David Marchal, directeur exécutif adjoint de l'Expertise et des programmes à l'ADEME. Un des signes de cette évolution est la multiplication des projets de production d'énergies renouvelables citoyens. » Ces derniers sont d'apparition récente, puisque le premier parc éolien citoyen n'a vu le jour qu'en 2014 – à



Avec le fil d'actu, suivez l'info par courriel en vous inscrivant sur www.ademe.fr/ademeetvous-abonnement

FIN 2019, LA FRANCE COMPTE

110

PROJETS ENR EN
FONCTIONNEMENT QUI
TOTALISENT 148 MW
DE PUISSANCE INSTALLÉE.

125

SONT À L'ÉTUDE.

PRÈS DE

11 000

CITOYENS
PARTICIPENT À
CES PROJETS.

AGENDA**10****DÉCEMBRE**

Premières Assises Nationales des ENR citoyennes organisées par l'ADEME à Montpellier. Avec plus de 50 coopératives citoyennes, impliquant 3500 actionnaires citoyens et 50 collectivités, les acteurs d'Occitanie, et en premier lieu la Région, ont souhaité accueillir cet évènement, adossé au Forum Energaia le 11 et 12 décembre.

Béganne, dans le Morbihan. Et leur éclosion en nombre doit beaucoup à la loi de transition écologique pour la croissance verte de 2015, qui a officiellement permis aux citoyens et aux collectivités de s'impliquer dans des projets de production d'EnR. Plus récemment, la loi énergie-climat a renforcé les possibilités de financement par les collectivités. « *Sous l'appellation de projets participatifs se cachent en fait deux modèles distincts, même s'ils peuvent se conjuguer*, poursuit Lilian Carpenè, économiste au service Réseaux et énergies renouvelables de l'ADEME. *La participation des citoyens peut soit simplement consister en un apport financier à la "dette" du projet via des mécanismes de crowdfunding, soit impliquer la participation à la gouvernance du projet à travers l'apport en capital à une société de projet. C'est notamment ce deuxième modèle d'énergie citoyenne, dit à gouvernance locale, que l'ADEME promeut.* » En effet, ces initiatives ont plusieurs atouts : elles favorisent les revenus générés localement par les projets – deux fois plus de retombées locales qu'un projet classique –, elles contribuent à la sensibilisation des citoyens et des collectivités à la sobriété énergétique et, par là même, à l'acceptabilité des projets énergétiques. Dans certains cas, elles permettent de monter des projets qui, aujourd'hui, sont délaissés par les opérateurs énergétiques conventionnels car trop complexes ou peu rentables. Au total, on dénombre près de 235 projets EnR à gouvernance locale. Ils concernent essentiellement l'éolien et le photovoltaïque et, dans une moindre mesure, la méthanisation, le bois énergie et l'hydraulique. « *Si elle a été impulsée par l'évolution du cadre législatif, la dynamique actuelle reflète avant tout une mutation des attentes de la société civile et des acteurs locaux qui souhaitent maîtriser davantage ces projets* », indique Lilian Carpenè. En 2016 le gouvernement a en effet décidé de favoriser financièrement les projets de production d'énergie renouvelable qui déploient des efforts pour associer les acteurs locaux. Concrètement, cette faveur a pris la forme d'un

PREMIERS INVESTISSEMENTS POUR ENRCIT

Lancé début 2018 avec le soutien de l'ADEME, EnRciT est un dispositif d'appui aux projets citoyens d'énergie renouvelable créé par la Banque des Territoires, le Crédit coopératif et l'Ircantec. Doté initialement de 10 millions d'euros, il doit permettre de financer la phase de développement de 150 projets sur dix ans. En novembre, EnRciT a apporté ses premiers concours financiers à deux projets portés par des acteurs territoriaux : le parc éolien d'Ichy (Seine-et-Marne) et le parc photovoltaïque de Jausiers (Alpes-de-Haute-Provence).

bonus dit participatif dans les appels d'offres de la commission de régulation de l'énergie (CRE). De son côté, l'ADEME accompagne l'émergence des projets via une stratégie à plusieurs niveaux. Sur le plan national, l'Agence accompagne l'association Énergie Partagée, principal acteur du développement des installations d'énergie renouvelable à gouvernance locale (voir page suivante). Pour leur part, les directions régionales de l'ADEME et les Conseils régionaux soutiennent les structures d'accompagnement locales en finançant leurs dispositifs de conseil, d'animation, de formation ou de communication, voire en intervenant directement auprès des porteurs de projets dans le cadre d'appels à projets, comme c'est le cas en Occitanie, en Nouvelle-Aquitaine (voir page suivante) ou, plus récemment, en Île-de-France. « *Au total l'ADEME a ainsi engagé 2 millions d'euros en 2018, résume David Marchal. C'est un signe fort de l'engagement de l'Agence pour le développement de l'énergie citoyenne.* »

1. ADEME / OpinionWay, 2018/11. Les Français et l'environnement – Vague 5. 38 pages.



ÉNERGIE PARTAGÉE : UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉS



© Antoine Tho

Lancé en 2010 avec le soutien de l'ADEME, le mouvement Énergie Partagée permet aux citoyens et aux acteurs des territoires de choisir, de se réapproprier, de gérer les modes de production et de consommation de leur énergie.

Depuis bientôt dix ans, Énergie Partagée fédère des associations, des collectivités et des entreprises coopératives autour d'une ambition commune : faciliter l'émergence et le développement de projets de production d'énergie renouvelable portés par les citoyens et les territoires. Aujourd'hui, sa mission principale est d'aider les territoires à maîtriser le développement des énergies renouvelables. « La mission est rendue possible grâce à deux grands types d'actions, indique Justine Peullemeulle, responsable du pôle animation à Énergie Partagée. Ainsi,

nous pouvons intervenir sur le financement des projets, via notre outil Énergie Partagée Investissement, qui collecte l'épargne de plusieurs milliers de citoyens actionnaires ainsi que via le fonds EnRciT, que nous gérons également. Et par ailleurs, nous aidons les communautés locales à donner vie à leurs idées via 10 réseaux d'animation régionaux – dont 3 directement portés par Énergie Partagée – qui proposent conseils et outils méthodologiques aux acteurs locaux sur tous les volets nécessaires à la concrétisation d'un projet de production d'énergie renouvelable. »

LE RÔLE CLÉ DE L'ADEME

De son côté, l'ADEME est un partenaire financier, stratégique et opérationnel d'Énergie Partagée depuis sa création en 2010. Les conventions successives ont conduit au développement progressif des actions menées aux niveaux régional et national ainsi qu'à un renforcement des partenariats

LA NOUVELLE-AQUITAINE JOUE LA CARTE DU PARTICIPATIF

Si l'Occitanie fait figure de pionnière en matière d'EnR citoyennes, d'autres régions lui ont emboîté le pas.

Depuis 2017, la région Nouvelle-Aquitaine et l'ADEME organisent des appels à projets visant à favoriser l'émergence et la concrétisation de projets participatifs et citoyens ancrés dans une démarche territoriale.

Au total, 24 associations, sociétés locales et collectivités ont bénéficié de ce soutien.

Il s'agit de projets solaire, éolien et de méthanisation.

avec les acteurs clés. « Enfin, de manière très opérationnelle, l'ADEME nous apporte son soutien sur bon nombre d'actions. L'Agence a notamment accompagné l'étude sur les retombées économiques locales des projets citoyens, dont nous présenterons les résultats lors des Assises nationales des énergies citoyennes de décembre. Elle nous a également permis de réaliser une cartographie nationale des projets en production et en cours de développement », poursuit la responsable. Avec 235 projets recensés, soit près de 690 000 MWh de production électrique annuelle prévue, celle-ci souligne l'importance du mouvement qu'Énergie Partagée s'attache à faire grandir année après année. « Dans les territoires, l'intérêt suscité par les démarches citoyennes est de plus en plus fort et nous souhaitons pouvoir poursuivre nos actions auprès des différents acteurs. Mais pour ce faire, nous aurons plus que jamais besoin du soutien actif des pouvoirs publics », résume Justine Peullemeulle.





JACQUES CALMETTES,
VICE-PRÉSIDENT DU PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL
RURAL (PETR) DU PAYS MIDI-QUERCY, ET PRÉSIDENT
DE LA SCIC MIDI-QUERCY ÉNERGIES CITOYENNES



ÉLISABETH HONNONS,
DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA SCIC
MIDI-QUERCY ÉNERGIES CITOYENNES



COLLECTIVITÉS ET CITOYENS : UN TANDEM QUI FONCTIONNE

Depuis le début de l'année, la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Midi-Quercy Énergies Citoyennes¹ produit de l'électricité issue de plusieurs installations photovoltaïques². C'est le résultat d'un projet porté par le pôle d'équilibre territorial rural (PETR) du Pays Midi-Quercy et un collectif de citoyens déterminés.

Pourriez-vous nous raconter votre projet ?

Jacques Calmettes : Le PETR s'est toujours préoccupé de transition énergétique et lorsque nous avons fait le constat que plus de 100 millions d'euros quittaient tous les ans le Pays Midi-Quercy pour les consommations d'énergie, nous avons eu envie de trouver un dispositif permettant d'enraciner et de relocaliser une petite partie de cette production d'énergie en associant les habitants du territoire. C'est ce qui nous a amenés à structurer une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), centrée sur le développement d'installations photovoltaïques en toitures et ouverte aux investissements citoyens.

Élisabeth Honnons : Pour ma part, j'ai longtemps travaillé dans le mouvement coopératif agricole, et avec le Pays Midi-Quercy pour la mise en place d'une filière bois énergie. À la retraite, je voulais poursuivre mon engagement et faire avancer la cause de l'autonomie énergétique dans un département - Tarn-et-Garonne - fortement marqué par le nucléaire. C'est donc

sans hésiter que j'ai rejoint le projet à ses débuts.

Quels ont été les leviers de sa réussite ?

E.H. : En moins de deux ans, nous avons réuni 83 sociétaires, dont 72 citoyens et partenaires, et 11 collectivités, qui nous ont permis de financer 5 installations, sur les toitures de bâtiments publics. D'autres sont attendues dans les mois qui viennent. Je pense que le fait que ce projet émane du PETR et fédère depuis le début plusieurs communes a considérablement contribué à la réussite du projet. Le PETR dispose d'une force de frappe et d'une capacité de structuration qui constituent un avantage par rapport aux collectifs citoyens. Je suis convaincue que c'était la bonne échelle pour passer à l'action.

J.C. : De mon côté, je pense que l'implication d'une spécialiste des projets coopératifs et des questions énergétiques a été tout aussi décisive. Ce type de démarche se révèle toujours plus complexe qu'on ne le pensait initialement. Par conséquent, des compétences pointues et un engagement fort sont clairement les bienvenus !

Ce projet est-il facilement reproductible ?

J.C. : Avec une année de recul, je suis plus que jamais convaincu que notre démarche peut inspirer d'autres territoires, à condition qu'ils soient capables d'y investir l'énergie et les compétences nécessaires pour faire face aux obstacles qui les attendent et pour mobiliser les citoyens. Mais je suis aussi persuadé qu'un essai à grande échelle nécessitera le renforcement des dispositifs d'aide pour permettre de soutenir dans la durée les petites initiatives comme la nôtre.

E.H. : Il faudra une impulsion forte de la part des pouvoirs publics ! Les aides au démarrage ne suffiront pas. Il est nécessaire d'explorer d'autres pistes, à commencer bien sûr par les tarifs d'achat... mais aussi d'autres leviers moins connus comme la prise en charge des travaux de désamiantage des toitures ou encore la défiscalisation des investissements citoyens.

1. Lauréate de l'AAP Énergies coopératives et citoyennes, lancé par l'ADEME et la Région Occitanie.

2. Elle compte actuellement 5 toitures pour un total de 97 kWc.



Plus d'infos :
> honnons.elisabeth@gmail.com
> camettesjacques@wanadoo.fr

EN PAYS DE VILAINE, LE SOUFFLE DE L'ÉNERGIE CITOYENNE

Second site éolien porté et financé à 100 % par des citoyens en France, après le parc de Béganne inauguré en juin 2014, le parc de Sévérac-Guenrouët est mis en service depuis fin janvier 2016. Coup de projecteur sur une aventure exemplaire.



Des panneaux didactiques ont été installés sur le site pour favoriser son appropriation par les citoyens.

Ce n'est ni le même département, ni la même région, mais c'est seulement à une quinzaine de kilomètres du parc historique de Béganne que se dressent les quatre mâts du parc éolien de Sévérac-Guenrouët (Loire-Atlantique). Une proxi-

mité qui ne doit rien au hasard, puisque les deux projets ont été portés par la même structure, l'association Énergies citoyennes en Pays de Vilaine (EPV). « À l'origine en 2003, l'association fédérait quelques citoyens sensibles aux questions écologiques et énergétiques qui étaient convaincus qu'en s'associant ils pourraient changer les choses, se souvient Alain Ridard, vice-président d'EPV. Rapidement l'idée de parcs éoliens à gouvernance citoyenne s'est imposée mais puisque nous partions de rien, il nous fallait tout inventer. » De son côté, Claudette Lacombe est présidente d'Isac-Watts, la société qui gère et exploite le parc de Sévérac-Guenrouët. Elle a rejoint l'aventure éolienne en 2011 à l'issue d'une réunion de présentation du projet de Béganne. « J'étais à la recherche d'une solution de production locale qui contribuerait à nous affranchir un peu du nucléaire. J'étais à la retraite depuis peu, alors je me suis lancée, même si je n'avais aucune connaissance en la matière... Heureusement, nous avons été accompagnés de très près par Site à Watts Développement, la structure technique d'EPV. »

DES RÉSULTATS POSITIFS

Le résultat est là : les turbines sont raccordées depuis près de quatre ans et la production annuelle s'élève, pour 2018, à 18 224 MWh, ce qui correspond à la consommation annuelle de 3 000 habitants. « Et cet automne nous allons distribuer les premiers dividendes à nos 600 investisseurs à hauteur de 4 %. Cela

prouve qu'on peut réellement passer de l'utopie à la réalité ! » ajoute Claudette Lacombe.

Au-delà de ses dimensions opérationnelles, le projet de Sévérac-Guenrouët se distingue également par sa vocation pédagogique. « Comme toutes les sociétés adhérentes à EPV, nous consacrons chaque année une partie de notre budget au financement d'animations autour de la sobriété énergétique et des énergies renouvelables, indique Claudette Lacombe. C'est un élément essentiel de la philosophie de notre association, qui entend contribuer à sa manière au processus de changement individuel et collectif en facilitant l'appropriation de la transition énergétique et écologique par les citoyens. » C'est cette volonté qui a aussi amené Isac-Watts et les bénévoles de l'association à concevoir un circuit de visite ponctué de panneaux didactiques dédiés au vent et aux caractéristiques remarquables du site, notamment en termes de biodiversité.

UNE DYNAMIQUE EN MARCHÉ

Depuis, un troisième parc coporté avec des sociétés d'économie mixte a vu le jour à Avessac, également en Loire-Atlantique. « Et trois autres projets éoliens sont en cours de développement, indique Alain Ridard. Ils sont portés par des groupes locaux, et EPV intervient en tant que structure d'animation et d'accompagnement. Et un autre groupe s'est récemment mis en place pour de futurs projets en photovoltaïque. »



Plus d'infos :
> claudette.lacombe@enr-citoyennes.fr
> alain.riadard@orange.fr



© DR

LILIAN CARPENÉ

ÉCONOMISTE AU SERVICE
RÉSEAUX ET ENERGIES
RENOUVELABLES, ADEME

UN VENT NOUVEAU VENU DE BRUXELLES

En France, les initiatives participatives de production d'énergies renouvelables, et en particulier les projets à gouvernance locale, souffrent d'une définition encore floue. Mais une directive de la Commission européenne pourrait ouvrir de nouvelles perspectives.

« Si la dynamique des EnR à gouvernance locale semble bel et bien amorcée en France, la question du changement d'échelle se pose déjà. En particulier si l'on s'intéresse à ce qui se passe chez nos voisins... Ainsi aux Pays-Bas, on compte déjà 500 communautés énergétiques totalisant 70 000 citoyens, soit 1 % de la population. Le pays s'est en outre doté d'une stratégie nationale sur le sujet, avec des objectifs ambitieux à 2030. De son côté, l'Allemagne a connu un très fort engouement : en 2016, 42 % des capacités d'énergies renouvelables installées étaient détenues par les citoyens et les agriculteurs. Mais il faut aussi noter que le soufflé est largement retombé ces dernières années, en raison d'évolutions réglementaires défavorables. Avec ses 110 installations en fonctionnement fédérant 11 000 citoyens, la France a

encore de belles perspectives devant elle. Même si l'Hexagone n'a pas attendu Bruxelles pour soutenir la dynamique depuis 2016, la nouvelle directive européenne sur les énergies renouvelables – dite RED2 – adoptée en décembre 2018 pourrait changer la donne. Elle introduit la notion de « communauté d'énergies renouvelables » pour qualifier des projets à gouvernance locale avec participation ouverte et volontaire des personnes physiques, collectivités, PME et l'exigence d'un contrôle effectif des décisions. Le texte autorise notamment les États membres à mettre en place des systèmes de soutien tenant compte de critères non économiques qui sortiraient du sentier battu des appels d'offres traditionnels avec comme principal critère de choix le tarif demandé. Par ailleurs, la directive incite aussi les États membres à faire un bilan des risques et opportunités de ce type de projet dans leurs territoires pour mettre en place une stratégie de développement des « communautés d'énergies renouvelables. » C'est un premier pas important pour les acteurs qui plébiscitent ce type de projet. Reste maintenant à savoir comment la directive va être transcrite en droit français. Déjà, la loi énergie-climat adoptée en septembre 2019 suit l'impulsion européenne et introduit à son tour ce nouveau terme. Des réflexions avec les parties prenantes de ces projets ont déjà eu lieu et sont à poursuivre pour préciser les contours de la définition et les principes et objectifs du soutien public. L'élaboration d'une stratégie nationale pourrait venir appuyer l'ambition de la France d'associer la société civile et les collectivités au plus près des projets locaux de transition énergétique. »

L'AVIS DE L'ADEME

L'ADEME a récemment publié son avis sur les projets d'énergies renouvelables participatifs. Dans ce texte qui dresse un bilan des initiatives impliquant les citoyens, l'Agence livre plusieurs recommandations en vue d'une accélération de la transition énergétique en France. Elle encourage notamment les collectivités à renforcer leur participation aux projets d'énergies renouvelables, en soulignant notamment le fait qu'ils représentent un moyen de maximiser les bénéfices socio-économiques localement. Elle incite les développeurs privés à saisir cette opportunité pour améliorer l'acceptabilité locale des projets. Enfin, elle appelle les pouvoirs publics à poursuivre le soutien au développement des dynamiques actuelles en minimisant les risques financiers portés par les investisseurs citoyens ou publics.



Plus d'infos :
> lilian.carpené@ademe.fr